## Mise en garde contre le fléau du Takfîr

Mouhammad Nâcir Dîn Al-Albânî

THE OF SHIP COLLEGE TO THOSE WE THEN

**Question :** Ô notre cheikh! Vous n'ignorez pas sans doute l'existence dans le territoire afghan de nombreux groupes et mouvements égarés qui ont réussi, hélas, à propager chez nos jeunes frères salafis, engagés dans le Djihad [contre les Soviétiques], leurs idées étrangères à la voie de nos pieux prédécesseurs. Parmi ces idées il y a : le fait de rendre mécréant les chefs d'états musulmans.

faire revivre de soi-disant traditions, comme les assassinats.

Après le retour des jeunes Salafis dans leur pays d'origine, ils se sont mis à propager chez nous ces idées et ces faux arguments (ambiguïtés). Nous savons que vous avez fait avec eux de longs débats il y a quelques années de cela sur le sujet de la Mécréance, mais les cassettes enregistrées ne sont pas audibles. C'est pour cela que nous voudrions que vous nous expliquiez ce sujet, qu'Allah vous récompense.

**Réponse :** La louange est à Allah. Nous le louons, nous demandons son secours, nous lui demandons pardon, et nous demandons sa protection contre notre propre mal et contre nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide, personne ne peut l'égarer, et celui qu'il égare, personne ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a qu'une seule divinité : Allah, le seul, sans associés, et j'atteste que Mohammad est son serviteur et son messager.

Le livre d'Allah est la plus véridique des paroles, et la guidée du Prophète *sallallahou* 'alayhi wa sallam est la meilleur des guidées. Les plus mauvaises choses sont celles innovées. Toute innovation est Bid'a, toute Bid'a est égarement, et tout égarement mène au feu.

En réalité, ce ne sont pas seulement les chefs d'états qui sont visés par le sujet du Takfir¹, mais aussi les gens gouvernés. C'est un fléau qui ne date pas d'hier. Elle prend sa source chez l'une des anciennes sectes connues sous le nom de « Khawâridj ». Les Khawâridj sont recensés dans les livres traitants des sectes. On trouve encore aujourd'hui l'une d'entre elles portant un autre nom : « Al-Ibâdhîyya ». Les « Al-Ibâdhîyya » étaient il y a quelques années encore repliées sur eux même sans aucune volonté de se répandre. Mais depuis quelques années ils ont commencé à prêcher, à propager des ouvrages et certaines croyances qui sont exactement celles des anciens Khawâridj. Sauf que, eux, les Al-Ibâdhîyya, se camouflent et se distinguent des anciens Khawâridj par leur adoption de l'un des principes chiites : c'est-à-dire,

<sup>(1)</sup> C'est le fait de rendre mécréant une personne donnée. C'est le fait de dire sur une personne : « elle est Kâfar (mécréante) », ou « tu est Kâfar ».

la « Taqiyya »². Ils disent qu'ils ne sont pas des Khawâridj. Mais comme vous le savez sûrement, « Les appellations ne changent pas la réalités des objets qu'elles désignent ». L'un des points communs entre eux et les Khawâridj est qu'ils rendent

mécréant ceux qui commettent les grands péchés.

On trouve aujourd'hui des gens proches de la prédication de vérité, c'est-à-dire suivre le Livre et la Sounnah, mais qui dans le même temps s'éloignent hélas du livre et de la Sounnah!!! La raison (de cette contradiction), d'après moi, revient à deux choses :

La première : le manque de Science et une déficience manifeste dans la compréhension de la Religion.

La deuxième raison, très importante : ils n'ont pas compris la Religion au moyen des règles de la législation qui sont la base fondamentale de la prédication musulmane authentique, et celui qui s'en éloigne tombe inexorablement dans l'une des sectes égarés loin de la **Djamâ'a** dont le Prophète *sallallahou 'alayhi wa sallam* a fait l'éloge dans plus d'un Hadîth. En outre, Allah l'a désigné clairement, et a précisé que celui qui s'en éloignera aura alors fait scission d'avec Allah et Son Messager. Ceci se trouve dans la parole d'Allah : « Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des Croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination! »<sup>3</sup>.

Allah - pour une raison évidente que les gens de science connaissent — ne s'est pas contenté de dire « Et quiconque fait scission d'avec le Messager, ...alors Nous le laisserons comme il s'est détourné... ». Il a couplé à la scission d'avec le Messager le fait de suivre un sentier autre que celui des Croyants. Il a donc dit : « Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants... ».

On a donc deux alternatives: Suivre le chemin des Croyants, ou ne pas suivre le che-

<sup>(2)</sup> C'est un Fondement chiite qui consiste à autoriser le mensonge en toute circonstance, notamment lorsqu'il s'agit de camoufler la réalité de leur croyance, et cela même lorsqu'ils ne sont pas dans une situation d'extrême nécessité. Les gens de la Sounnah ne l'autorisent qu'en cas de danger de mort. Mais beaucoup d'entre eux ont refusé de mentir, même avec la scie posée sur leur tête. D'autres mouvements ont adopté ce principe chiite et lui ont donné le nom de « Hikma » : « on camoufle nos véritables principes par le biais du mensonge parce que les autres ne peuvent pas comprendre, ils s'enfuiraient, c'est donc de la Hikma », c'est ce qu'ils disent.

<sup>(3)</sup> Sourate « les femmes » verset 115

Tribe on garde contro to from da fakin

min des Croyants. C'est une chose très importante, c'est du « pile ou face ». Celui qui suit le sentier des Croyants est secouru par le Maître de l'univers, tandis que celui qui contredit le sentier des Croyants, celui-là brûlera en Enfer, et quelle mauvaise destination. C'est à cet endroit que beaucoup de groupes – passés et présents - se sont égarés. C'est parce qu'ils ne se sont pas contentés de délaisser le sentier des Croyants, ils ont en plus de cela interprété le Coran et la Sounnah selon leurs propre opinions et leurs désirs, ce qui a produit un résultat plus que dangereux. Ils sont sortis du sentier de nos pieux prédécesseurs - qu'Allah les agrées - par le biais de leurs opinions personnelles et leurs envies. Ce morceau de verset : « et suit un sentier autre que celui des Croyants », le Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam l'a mis en valeur dans plus d'un Hadîth. Ces ahadihs – je vais citer certains d'entre eux tout à l'heure – sont connus par la masse des musulmans et bien évidemment par les Savants. Seulement, ce qui est moins connu, c'est que ces ahadihs montrent la nécessité et l'obligation formelle de suivre le sentier des Croyants dans la compréhension du Coran et de la Sounnah. Ce point-ci, beaucoup de Savants l'ont négligé. Ils ont négligé sa nécessité et sont <u>caractère obligatoire</u>. L'ont aussi d'autant plus négligé les non savants comme ceux qu'ont a récemment surnommé « le mouvement Takfîr »! Ou bien aussi certains mouvements qui se réclament du Djihad et qui en réalité sont les « résidus » du Takfîr!!

Tout ces gens là sont parfois en eux même sincères et pieux, mais hélas, ceci à lui tout seul n'est pas suffisant pour que sont auteur soit sauvé et bienheureux auprès d'Allah. Il faut en effet que le musulman réunisse deux conditions :

- 1. la sincérité dans l'intention. Ne faire la chose que pour Allah.
- 2. être conforme aux préceptes du Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam.

Il n'est donc pas suffisant pour un musulman d'être sincère et sérieux dans son application du Coran et de la Sounnah, ainsi que dans le prêche. Il faut obligatoirement ajouter à cela : que sa méthode soit bonne, authentique et épurée. Et cela ne peut se réaliser qu'en suivant les traces de nos pieux prédécesseurs qu'Allah les agrées tous.

Des ahadihs dont j'ai fait allusion tout à l'heure et qui confirment ce que je viens d'évoqués, on trouve le Hadîth des soixante treize groupes. C'est-à-dire la parole du Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam : « Les juif se sont divisés en soixante et onze groupes, les chrétiens se sont divisés en soixante douze groupes, et ma communauté se divisera en soixante treize groupes : tous iront au feu sauf un. », ils dirent : « lequel ô Messager d'Allah ? », il répondit : « C'est la Djamâ'a », et dans une autre version « ceux qui seront sur ce sur quoi je suis, moi et mes compagnons ».

Nous nous apercevons que la parole du Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam se calque parfaitement avec le verset précédent : « et suit un sentier autre que celui des Croyants », les premiers à entrer dans le sens global du verset sont les compagnons du Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam . Le Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam ne s'est pas contenté ici de dire ; « ceux qui seront sur ce sur quoi je suis », car en réa-

lité cela est suffisant pour celui qui comprend vraiment le Coran et la Sounnah. Non, il fut conforme à la parole d'Allah qui a dit au sujet du Prophète *sallallahou 'alayhi wa sallam*: « qui est compatissant et miséricordieux envers les Croyants »<sup>4</sup>.

Parmi les manifestations de sa totale compassion et de son extrême miséricorde envers ses compagnons, il y a le fait qu'il leur a expliqué que le signe caractéristique du groupe sauvé est que les gens qui en feront partie suivront les traces du Messager *sallallahou 'alayhi wa sallam* et celle de ses compagnons après sa mort. Il résulte donc de tout ça qu'il n'est pas permis aux musulmans en général et aux prédicateurs en particulier de se contenter dans la compréhension du Coran et de la Sounnah des outils classiques tel que la langue arabe, l'abrogeant et l'abrogé etc..., il faut avant tout cela revenir à ce sur quoi étaient les compagnons du Prophète *sallallahou 'alayhi wa sallam* car, comme cela fut prouvé par leur histoire et leur vie, ils étaient les plus sincère envers Allah dans l'adoration et plus savants que nous au sujet du livre et de la Sounnah... et toutes les autres qualités honorables dont ils étaient pourvus et avec lesquels ils se sont éduqués.

Il existe un autre Hadîth qui ressemble à celui-ci et qui se trouve dans les « Sounans » : D'après 'Irbâd bni Sâriya :

« Le Messager d'Allah sallallahou 'alayhi wa sallam nous fit un sermon tel que nos cœurs en frémirent et nos yeux en versèrent des larmes. Nous lui demandâmes : « Ô Messager d'Allah! Serait-ce un sermon d'adieu? Fais-nous donc quelques recommandations. « Je vous recommande, dit-il, la crainte d'Allah – ta'âla – et une totale obéissance, même si un esclave devient votre chef. Car celui auquel sera prêtée une longue vie verra de nombreux différents. Aussi, tenez-vous fermement à ma Sounnah et à celle des Khalifs bien guidés après moi. Accrochez vous y de toutes vos dents ... » puis il a évoqué le Hadîth dans sa totalité. On retrouve dans ce Hadîth, du point de vue du sens, la réponse à la question posée dans le Hadîth précédent: il a enjoint sa communauté à se cramponner à sa Sounnah, puis, il ne s'est pas contenté de cela, il a ajouté: «...et à celle des Khalifs bien guidés après moi ». Il est donc primordial de graviter autour de ce fondement essentiel si nous voulons correctement comprendre notre Croyance, notre adoration, et afin de nous comporter

<sup>(4)</sup> Sourate « le repentir » verset 178

\_\_\_\_\_

## adéquatement.

Il est inévitable de revenir à la méthode de nos pieux prédécesseurs dans notre compréhension de toutes ces choses importantes pour chaque musulman, et cela jusqu'à ce qu'il fasse réellement parti du groupe sauvé.

C'est ici que des groupes – anciens et nouveaux – se sont égarés en ne prêtant pas attention au sens du verset précédent ainsi qu'à celui des deux hadiths. Il est donc naturel qu'ils se soient détourné du livre, de la Sounnah et de la méthode des pieux prédécesseurs comme l'on fait ceux qui était avants eux.

Parmi eux on trouve les Khawâridj – les anciens et les nouveaux –, la base constituant à notre époque et depuis toujours le fléau du Takfir est un verset autour duquel ils gravitent sans arrêt : « Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux là sont les mécréants (Kâfiroun) ». Ils prennent ce verset sans avoir approfondi sa compréhension, et le citent sans une connaissance étayée.

Nous savons nous que ce verset est cité plusieurs fois avec trois fins différentes :

- 1. ceux là sont les mécréants (Kâfiroun). [Sourate 5 verset 44]
- 2. ceux là sont les injustes (Dhâlimoun). [Sourate 5 verset 45]
- 3. ceux là sont les pervers (Fâciqoun). [Sourate 5 verset 47]

Le summum de l'ignorance de ceux qui n'argumentent qu'avec la première version : «...ceux là sont les mécréants (Kâfiroun) », est qu'ils n'ont même pas pris la peine au moins de regarder l'ensemble des textes de la législation — Coran et Sounnah — dans lesquels se trouve le mot « Koufr » (mécréance), ils se sont précipité à prendre ce mot dans le sens d'apostasie (le fait de sortir de la Religion) ! Ils n'ont fait aucune différence entre celui qui tombe dans le Koufr et entre ces associateurs que sont les Chrétiens, les juifs et les adeptes des autres religions étrangère à l'Islam !

En réalité le terme « Koufr » (mécréance) dans la langue du livre et de la Sounnah ne signifie pas toujours ce que « eux » pensent qu'il signifie. Mais « eux » veulent absolument lui donner se sens erroné!!

Ce qui est valable pour le terme « Kâfiroun » l'est aussi pour les deux autres termes : « Fâciqoun » et « Dhâlimoun », <u>ils ont plusieurs sens</u>. De la même manière que celui qui est qualifié de « Fâciq » (pervers) ou « Dhâlim » (injuste) ne sort pas forcément de l'Islam, et bien celui qui est qualifié de « Kâfar » (mécréant) ne sort pas non plus forcément de l'Islam.

<u>Cette multiplicité de sens</u> est prouvée d'abord par la langue arabe, puis par la législation qui fut révélé dans la langue des arabes, la langue du noble Coran.

C'est pour cette raison que celui qui prend le risque de juger les musulmans - Gouverneurs ou gouvernés peu importe – doit obligatoirement avoir une large connais-

sance du Coran et de la Sounnah à la lumière de la méthode des pieux prédécesseurs. On ne peut comprendre le Coran et la Sounnah, et ce qui en découle, qu'en connaissant la langue arabe de manière approfondie. Si l'étudiant a une carence dans la langue arabe, alors il doit la combler en revenant à la compréhension des Savants qui l'ont précédé, et en particulier ceux des trois premiers siècles dont il fut fait l'éloge.

Revenons au verset : « Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux là sont les mécréants (Kâfiroun) ». Que signifie la mécréance (koufr) dans ce verset ? Est-ce l'apostasie, ou bien autre chose ?

Il faut de la subtilité dans la compréhension de ce verset. La mécréance ici peut signifier « l'acte de mécréance » qui est une désobéissance à certaines lois de l'Islam par les actes. Ce qui nous aide à donné cette signification, ce sont les propos du spécialiste de la communauté en terme d'exégèse : c'est-à-dire 'AbdAllah ibn 'Abbâss pour lequel l'ensemble de la communauté – sauf les égaré – a témoigné qu'il était le seul spécialiste de l'exégèse.

C'est comme si ce jour là son oreille avait entendu ce que nous nous entendons aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui comprennent ce verset de manière superficielle, sans approfondissement. Il a donc dit qu'Allah l'agrée : « Ce n'est pas la mécréance que vous vous imaginez ! », et il a dit : « Ce n'est pas une mécréance qui fait sortir de l'islam », et il a dit : « c'est une mécréance moindre ». Il visait sans doute ici les Khawâridjs qui s'étaient rebellé contre le Gouverneur des Croyants : 'Alî qu'Allah l'agrée. Le résultat de cette rébellion fut qu'ils ont répandu le sang des Croyants et leur ont fait subir ce qu'ils ne faisaient pas subir aux associateurs. Il a donc dit que ce sujet n'est pas comme ils le perçoivent, c'est une mécréance moindre.

De plus, le mot mécréance est cité dans plusieurs textes Coraniques et ahadihs, et il est impossible de lui donner dans tous le sens d'apostasie!!

Exemple: le Hadîth connu dans les deux Sahîhs (Boukhârî et Mouslim), d'après abdAllah ibn Mas'oud: le Messager d'Allah sallallahou 'alayhi wa sallam a dit: « insulter un musulman est une perversion (Fousouq), et le combattre est une mécréance (Koufr)». La mécréance ici signifie la désobéissance. Ainsi le Messager d'Allah sallallahou 'alayhi wa sallam est le plus clair dans sa formulation, il a donc dit: «...le combattre est une mécréance».

En outre, est-il possible de comprendre la première moitié du Hadîth: « insulter un musulman est une perversion » avec le même sens que le verset : «Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux là sont les pervers (Fâciquun) »?

-

**Réponse** : la perversion citée dans ce verset peut tantôt être synonyme du terme « mécréance » qui a le sens d'apostasie, et tantôt être le synonyme du terme « mécréance » qui ne signifie pas l'apostasie, mais signifie plutôt ce que le spécialiste de l'exégèse a appelé : c'est une mécréance moindre.

Et ce Hadîth (insulter un musulman est une perversion, et le combattre est une mécréance (Koufr)) confirme que la mécréance peut revêtir cette signification car Allah a dit : «Et si deux groupes de <u>Croyants</u> se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez- les avec justice et soyez équitables car Allah aime les équitables. » [sourate 49 verset 9]. Allah a évoqué le groupe rebelle qui combat le groupe légitime Croyant sans pour autant rendre le groupe rebelle mécréant sachant pourtant que le hadith dit : « ... et le combattre est une mécréance » !

Par conséquent, combattre un musulman est une mécréance moindre (Koufr douna koufr), comme l'a indiqué Ibn 'Abbass dans l'explication du verset précédent.

Un musulman qui combat un autre musulman, ceci est considéré comme une perversité, une mécréance. Mais cette mécréance est, ou bien une mécréance du point de vu de l'acte seulement, ou bien une mécréance du point de vu de la Croyance (du coeur).

C'est donc de là que vient ce découpage subtil que le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya<sup>5</sup>, puis ensuite son élève ibn Qaym, ont éclairci.

Ce sont eux qui ont expliqué et insisté sur ce découpage amorcé par ibn 'Abbass qui a utilisé une formule concise et exhaustive en même temps.

Ils ont toujours insisté sur la nécessité de découper le Koufr (mécréance) en deux catégories :

- 1. L'acte de mécréance (Koufr 'Amalî)
- 2. la mécréance du coeur (Koufr I'tigâdî).

Autrement, le musulman risque de sortir, sans s'en apercevoir, de la Djamâ'a des musulmans comme l'ont fait les Khawâridj hier, et certains de leurs résidus aujourd'hui. **En résumé**: la parole du Prophète *sallallahou 'alayhi wa sallam*: « ... **et le combattre est une mécréance** », ne signifie pas de manière absolue l'apostasie. Les ahadihs qui vont dans ce sens sont très nombreux. Elles sont toute une preuve éclatante contre ceux qui comprenne le verset précédent de manière tronquée en pensant qu'il parle de la mécréance du coeur (Koufr l'tiqâdî).

Ce Hadîth nous suffit car il est une preuve irréfutable que combattre un musulman constitue une mécréance dans le sens "acte de mécréance" et non pas une mécréance

<sup>(5)</sup> voir le livre Kitâb al Imân p 339

du coeur (Koufr I'tiqâdî)!

Si nous revenons au mouvement Takfîr, ou ceux qui en sont dérivé : ceux qui déclarent les chefs d'état, ainsi que leurs administrés, mécréants apostats, et bien cette conviction est issue de leur mauvaise compréhension qui consiste à penser que ces gens là ont commis des péchés et ont donc mécru!!

J'ai rencontré moi-même certaines personnes qui faisaient parti du mouvement Takfir puis qu'ensuite Allah a guidé sur le droit chemin. Je leur ai dit : « Vous rendez mécréant les chefs d'états, mais pourquoi donc rendez vous mécréant – par exemple – les imâms des mosquées, les muézzines, et ceux qui travaillent dans les mosquées ? Et pourquoi rendez vous mécréant les professeurs d'université Islamique ? » Ils répondirent : « Parce que ceux là ont agréé le jugement des chefs d'état qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre !! »

Je dis : « Si cette approbation est une approbation du cœur, alors l'acte de mécréance (Koufr 'Amalî) se transforme en mécréance du coeur (Koufr I'tiqâdî)! Tout chef d'état qui ne juge pas d'après ce qu'Allah a fait descendre et pense que ce par quoi il juge convient à notre époque, tandis que les lois d'Allah inscrites dans le livre et dans la Sounnah sont périmées, alors ce chef d'état-ci commet une mécréance du coeur, et non pas seulement un acte de mécréance!! Et celui qui approuve cela, le rejoint dans sa mécréance du coeur (Koufr I'tiqâdî)! »

Ensuite je leur ai dit : « Mais vous, premièrement, vous n'êtes pas capables de certifier au sujet de chaque chef d'état qui juge au moyen des lois occidentales contraires à l'Islam, que s'ils était interrogé au sujet de ces lois, ils répondraient que celles-ci sont conformes à notre époque et qu'il n'est pas permis de juger avec les lois de l'Islam. Car s'ils répondaient de la sorte, ils seraient alors apostat sans aucun doute. »<sup>6</sup>

Donc, si nous revenons à ceux qui vivent sous leur tutelle, et parmi eux ont compte des Savants, des pieux et d'autres, comment donc pouvez vous les rendre apostat simplement parce qu'ils vivent sous la tutelle de ces chefs d'états, comme vous d'ailleurs?! Vous déclarez haut et fort qu'ils sont mécréants apostats, et qu'il est obligatoire de juger par ce qu'Allah à fait descendre, tout en vous justifiant par vos paroles : « le fait d'enfreindre les lois de l'Islam simplement par les actes ne suffit pas pour rendre une personne apostat! ». Ceci est exactement ce que disent ceux qui ne font pas parti de votre mouvement! Mais vous, vous ne l'appliquez pas sur les autres!!! Et parmi les choses qui permettent de montrer leur erreur et de dévoiler leur égare-

<sup>(6)</sup> Il se peut qu'ils jugent par ces lois par peur, à cause de la pression internationale, ou autre, et qu'ils ne soient pas convaincus pour autant qu'elles sont légitimes. **(traducteur)** 

## ment, il y a ceci:

Si on les interroge : quand déclare t'on qu'un musulman qui dit « lâ ilâha illa llah » et que Mouhammad est le Messager d'Allah, et qui accomplit la Prière, quand déclare t'on qu'il est apostat ? Suffit-il d'une fois<sup>7</sup> ? Ou bien faut-il qu'il annonce de luimême haut et fort qu'il n'est plus musulman ?

Ils seront incapables de répondre à cette question!

Nous nous sentons alors obligé de leur exposer l'exemple suivant :

Un juge prononce, comme il le fait d'habitude, un jugement selon les lois de l'Islam. Puis un jour, pour une fois, il ne juge pas selon les lois de l'Islam : il a donc donné raison à l'injuste et a lésé l'ayant droit. Il n'a assurément pas jugé selon ce qu'Allah a fait descendre ! Peut-on dans ce cas dire qu'il est apostat ?

Ils répondront : « Non! », parce que cela ne s'est produit qu'une seule fois.

Si la chose se répète une deuxième fois pour ce même juge. Doit-on le traiter d'apostat ?

Puis nous leur répétons cela une troisième fois, puis une quatrième! Quand donc décidez-vous qu'il est apostat? Ils sont incapables de définir un nombre exact de transgressions afin de le rendre mécréant.

Par contre, si ce même juge avait jugé par autre chose que les lois d'Allah et avait ouvertement rejeté les lois d'Allah, alors il serait apostat dés sa première transgression! Ou encore, si on lui connaît des dizaines de jugements dans lesquels il a transgressé la législation sur plusieurs affaires différentes, et qu'on lui demande : « Pourquoi astu fait cela? », et qu'il réponde : « j'ai eut peur pour moi! », ou bien « j'ai cédé à la corruption! », il nous serait alors impossible de rendre cette personne apostat, sachant pourtant que ce qu'il a fait (par corruption) est pire que le premier, et ceci jusqu'à ce qu'il exprime clairement ce qu'il a dans le cœur : c'est à dire sa conviction qu'il ne faut pas juger avec les lois d'Allah. C'est uniquement dans ce cas que l'on pourra dire : il est mécréant apostat.

<sup>-</sup>

<sup>(7)</sup> Certains Takfirî ont apporté de nouvelles thèses pour concilier la parole de ibn 'Abbâss avec leurs idées Ils ont dit : « le Gouverneur et le juge ne sont pas considérés comme mécréant lorsqu'ils ne jugent pas par les lois d'Allah dans quelques rares affaires. ». D'autres qui se sont aperçu de la faiblesse de cette thèse ont préféré dire : « Nous faisons la distinction entre le juge et le Gouverneur. Le juge n'est pas mécréant (sur lui s'applique la parole de ibn 'abbass), tandis que le Gouverneur est mécréant ». Ceux qui ont étudié Oussoul al-Fiqh savent qu'il n'est pas permis d'introduire une exception dans un texte général sans preuve. Donc tous ces découpages ne sont que des conjectures gratuites et sans fondements. (traducteur)

## En résumé :

Il est donc très important de savoir que la mécréance (koufr), la perversion (fisq), et l'injustice (dhoulm) se divise chacun en deux catégories :

- 1. mécréance (koufr), la perversion (fisq), et l'injustice (dhoulm) qui font sortir de la Religion. Cela est en rapport avec le cœur .
- 2. mécréance (koufr), la perversion (fisq), et l'injustice (dhoulm) qui ne font pas sortir de l'Islam. Ils sont en rapport avec l'acte.

Toutes les transgressions – surtout à notre époque avec la pratique de l'usure, de la fornication, la consommation d'alcool, et d'autres – sont des actes de mécréance. Il n'est pas permis de sortir de l'Islam tous leurs auteurs sans exceptions parce que ceux-ci ont simplement pratiqué ces choses. Sauf dans le cas où il nous est apparu – de manière certaine – une preuve qu'ils rendent Hallal ce qu'Allah et Son Messager ont interdit par conviction! Dans ce cas il y a la preuve que leur transgression est une transgression par conviction (qui vient du cœur), nous pouvons alors déclarer qu'ils sont apostats.

Mais si on n'en a pas la preuve, alors il ne nous est pas permis de les rendre mécréants apostats, par peur de tomber sous le coup du Hadîth : « Lorsqu'un homme dit à son frère : ô Mécréant ! Alors celle-ci reviendra à l'un d'entre eux. ». Et les ahadihs qui vont dans ce sens sont très nombreux. Je vous cite un Hadîth dont on peut tirer de grandes leçons. C'est le Hadîth de ce Compagnon qui a tué un associateur. Lorsque cet associateur c'est trouvé sous le sabre du Compagnon, il a dit : « j'atteste qu'il n'y a pas d'autre divinité sinon Allah !! ». Ce Compagnon n'en a pas tenu compte et l'a tué. Lorsque l'histoire est parvenue aux oreilles du Prophète allallahou 'alayhi wa sallam, celui-ci a vivement réprimandé ce Compagnon. Le Compagnon a tenté de se justifier en disant que l'associateur n'a prononcé cette formule que pour sauver sa peau. Mais la réponse du Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam fut : « As-tu lu dans son cœur ?! (litt : as-tu ouvert son cœur ?) ».

Donc la mécréance du coeur (Koufr I'tiqâdî) n'a pas comme pilier la simple action. Son pilier, c'est le cœur !

il y a certains actes qui en eux-mêmes suffisent à rendre leur auteur apostat. Car ils sont en eux-mêmes des actes qui prouvent sans équivoques la mécréance du coeur de leur auteur. En effet ces actes sont semblables à une déclaration (un aveu) orale de son apostasie. Comme par exemple une personne qui piétine volontairement un Coran en connaissance de cause et en pleine possession de ses facultés mentales.

Nous ne sommes pas capables de savoir ce qu'il y a dans le cœur du pervers, du voleur et d'autres jusqu'à ce qu'il exprime avec sa langue le contenu de son cœur. Ces actes nous informent seulement que celui-ci a enfreint la législation. Nous lui dirons à ce moment là : « Tu as désobéi !», mais nous ne dirons pas : « Tu as mécru !, Tu est sorti de la Religion !». Et cela tant qu'il ne dévoilera pas la chose qui sera pour nous une justification auprès d'Allah pour l'avoir sortie de l'Islam. Une fois cette chose présente, il s'ensuivra la sentence prononcée par le Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam : « Celui qui change sa Religion, exécutez-le ! 9 ».

J'ai déjà dit – et je continue à le dire – à ceux qui rendent apostats les chefs d'état musulmans :

Apportez donc la preuve que ces chefs d'états sont tombés dans la mécréance du coeur !

Et prouvez donc, aussi, qu'il existe une autorité légale au-dessus d'eux afin que soit appliquée sur eux la sentence !!

Mais, aujourd'hui, quel profit allez-vous concrètement tirer si nous admettions par exemple que ces chefs d'états sont réellement apostats ? Qu'allez-vous donc faire ? **S'ils répondent** : « nous allons appliquer le « walâ » et le « barâ » <sup>10</sup> », nous répondrons alors : le walâ et la barâ sont respectivement liés à l'allégeance (ou l'amitié) et l'inimitié – que ce soit du point de vue du cœur ou de l'action -, et cela en fonction des possibilités. L'existence du walâ et du barâ n'est pas conditionnée par le fait de rendre mécréant les gens !

Le walâ et le barâ peuvent s'appliquer sur les innovateurs, les transgresseurs, ou les injustes !!

Puis, je leur dis : Vous avez devant vous des mécréants qui ont colonisé plusieurs pays musulmans ! Et nous, ici, on est éprouvé par la colonisation de la Palestine par les sionistes. Que pouvons-nous faire, vous et nous, contre eux pour aller en plus vous opposer – seuls – aux chefs d'états musulmans dont vous pensez qu'ils sont apostats ?

Ne laisserez-vous donc pas de côté cette chose ? Et ne commencerez-vous donc pas à construire le socle sur lequel est bâtie la nation musulmane ? Et cela en suivant la Sounnah du Messager d'Allah sallallahou 'alayhi wa sallam sur laquelle il a éduqué

<sup>(9)</sup> Cette sentence – comme l'expliquera le cheikh plus loin – ne peut être prononcée que par une autorité légale.

<sup>(10)</sup> Le walâ et la warâ sont deux termes qui désignent les règles régissant les relations d'amitié, d'allégeance ou au contraire d'inimitié.

ses Compagnons? Nous répétons ceci plusieurs fois et nous le martelons : Il est obligatoire pour tout mouvement musulman de travailler avec vérité dans le but d'établir la loi musulmane sur la Terre entière, et non pas seulement en terre d'Islam, et cela afin de réaliser la parole divine : « C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la bonne direction et la Religion de la Vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs. » [Sourate 9 versets 33]. Et certains ahadihs annoncent la bonne nouvelle que ce verset se réalisera dans l'ave-

Afin de voir se réaliser le texte coranique et la promesse divine, le musulman a besoin d'un chemin et d'une voie claire. Est-ce que ce chemin consiste à déclarer apostats ces chefs d'états qu'ils croient être tombés dans la mécréance du coeur ? Et même avec cette croyance – croyance erronée et fausse – ils ne sont pas capables de faire quoi que ce soit !

Donc, quelle est la méthode et quel est le chemin?

Il ne fait aucun doute que le chemin authentique est celui que le Messager d'Allah s*allallahou 'alayhi wa sallam* répétait sans cesse à ses Compagnons à l'occasion des prêches : « **La meilleur des guidé est celle de Mouhammad** s*allallahou 'alayhi wa sallam* ».

Par conséquent, tous les musulmans – et en particulier ceux qui veulent rétablir la loi musulmane – doivent commencer par là où a commencé le Messager d'Allah sallallahou 'alayhi wa sallam'; c'est ce que nous résumons par ces deux paroles « La clarification et l'éducation ». Ceci, car nous connaissons des réalités établies et enraciné que ces extrémistes, qui ne pensent qu'à déclarer apostats des chefs d'états musulmans puis ensuite plus rien, négligent ou font semblant de négliger. Ils continueront ainsi à rendre mécréants les chefs d'états musulmans et il n'en ressortira que les fléaux et les troubles!!!

Et la situation produite par eux ces dernières années a débuté par des troubles à La Mecque, puis des troubles en Egypte et les meurtres de notables, et dernièrement en Syrie, puis maintenant en Egypte et en Algérie. Comme tout le monde peut le voir aujourd'hui [en Algérie], le sang de nombreux musulmans innocents est versé à cause de ce fléau.

Et tout cela parce que ces gens là ont transgressé beaucoup de textes du Coran et de la Sounnah dont le plus important est : « En effet, vous avez dans le Messager d' Allah un excellent modèle (à suivre), pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Si nous voulons vraiment que la loi d'Allah soit établie sur la Terre, doit-on commencer par rendre mécréant les chefs d'états musulmans sachant qu'on n'a pas la possibilité ne nous opposer à eux, et encore moins de les combattre ? Ou bien ne fau-

\_\_\_\_\_

drait-il pas plutôt obligatoirement commencer par là où a commencé le Messager sallallahou 'alayhi wa sallam ?

La réponse est bien évidemment : « En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle... ».

Mais par quoi le Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam a-t-il commencé?

Ceux qui ont reniflé l'odeur de la Science savent pertinemment qu'il a commencé par la prédication au milieu de la population, auprès de ceux qu'il sentait prêts à recevoir la Vérité. Puis a répondu à l'appel celui qui a répondu parmi les Compagnons – comme cela est connu dans l'histoire du Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam – puis vint ensuite la persécution et les difficultés qui ont atteint ces musulmans de La Mecque, puis vint l'ordre d'émigrer une première fois, puis une deuxième…jusqu'à ce qu'Allah affermisse l'Islam à Médine. Et c'est à ce moment là que commencèrent les escarmouches, les affrontements et les combats entre musulmans et Mécréants d'une part, et Musulmans et juifs d'autre part.

On doit donc dans un premier temps enseigner aux gens le véritable Islam, comme l'a fait le Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam , à la différence prés qu'aujourd'hui il ne suffit pas d'enseigner le véritable Islam, mais les prédicateurs doivent aussi l'épurer des innovations qui lui sont étrangères et qui se sont introduites dedans provoquant la destruction de l'édifice supérieur de l'Islam.

C'est donc le premier fondement : « la clarification ».

Le deuxième fondement « **l'éducation** » consiste dans le même temps à éduquer les jeunes musulmans qui débutent dans cet Islam clarifié (épuré).

Si aujourd'hui nous étudions la situation des mouvements musulmans depuis presque un siècle, si nous étudions leurs idées, et le bilan de leurs expériences, nous nous apercevons qu'ils n'ont rien produit qui vaille la peine d'être cité! Malgré leurs cris et leurs tapages par lesquels ils expriment leur volonté d'obtenir une nation Islamique, et qui a eut pour résultat le sang de beaucoup d'innocents versé au nom de cette pseudo argumentation! Sans qu'ils n'aient atteint aucun objectif. Aujourd'hui encore, on entend leurs croyances contraires au Livre et à la Sounnah et on voit leurs actes contraires également au Livre et à la Sounnah. Et ne parlons pas de leurs vaines tentatives qui sont contraires à la législation!

Pour finir, je dis : il y a une parole provenant d'un prédicateur, et qui dit : « **Construisez la nation Musulmane dans vos cœur, elle se réalisera sur votre sol** ». Il ne fait aucun doute que si le musulman corrige sa Croyance à partir du Livre et de la Sounnah, alors son adoration s'en trouvera améliorée, ainsi que son caractère et ses actions. Mais hélas, cette belle parole, ces gens là ne l'appliquent pas. Ils continuent à hurler qu'ils veulent une nation musulmane... mais, en vain!

Le poète avait raison à leur sujet lorsqu'il a dit :

M	lise	en	garde	e contre	le	fléau	du	Takfîr	
---	------	----	-------	----------	----	-------	----	--------	--

Tu désire la victoire mais tu ne prends pas le bon chemin pour cela Le navire ne peut en aucun cas naviguer sur du sable.

Fin